

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Fiskalpolitik, Gesellschaftsrecht
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Postulat
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ackermann, Marco
Bernhard, Laurent
Drompt, Louise
Guignard, Sophie
Hirter, Hans
Zumbach, David
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Bernhard, Laurent; Drompt, Louise; Guignard, Sophie; Hirter, Hans; Zumbach, David; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Fiskalpolitik, Gesellschaftsrecht, Postulat, 1986 - 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Konjunkturlage- und politik	1
Gesellschaftsrecht	1
Wirtschaftsordnung	5
Geld, Währung und Kredit	5
Finanzmarkt	5
Öffentliche Finanzen	6
Direkte Steuern	6
Sozialpolitik	6
Soziale Gruppen	6
Alterspolitik	6

Abkürzungsverzeichnis

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
RK-SR	Kommission für Rechtsfragen des Ständerates
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
UREK-SR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
KVF-SR	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Ständerates
RK-NR	Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
FINMA	Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
EU	Europäische Union
EDI	Eidgenössisches Departement des Inneren
SNF	Schweizerischer Nationalfonds zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung
GwG	Geldwäschereigesetz
OR	Obligationenrecht
ABB	Asea Brown Boveri
BIGA	Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit
GAFI (FATF)	Groupe d'action financière (Financial Action Task Force)
GmbH	Gesellschaft mit beschränkter Haftung
EUREKA	Europäische Forschungsinitiative für anwendungsorientierte Forschung und Entwicklung in internationalen Projektkooperationen
BFK	Bundesamt für Konjunkturfragen

DFF	Département fédéral des finances
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
CAJ-CE	Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
CEATE-CE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats
CTT-CE	Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats
CAJ-CN	Commission des affaires juridiques du Conseil national
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
UE	Union européenne
DFI	Département fédéral de l'intérieur
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
LBA	Loi sur le blanchiment d'argent
CO	Code des obligations
ABB	Asea Brown Boveri
OFIAMT	Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail
GAFI	Groupe d'action financière
Sàrl	La société à responsabilité limitée
EUREKA	Initiative européenne, intergouvernementale, destinée à renforcer la compétitivité de l'industrie européenne
OFOC	Office fédéral des questions conjoncturelles

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Konjunkturlage- und politik

POSTULAT
DATUM: 21.03.1986
HANS HIRTER

Angebotsseitige Massnahmen werden gegenwärtig von vielen Politikern und Wissenschaftlern einer nachfrageorientierten Steuerung des Wirtschaftswachstums vorgezogen. Der ehemalige Direktor des BIGA, Nationalrat Bonny (fdp, BE), regte eine entsprechende **Neudefinition des Aufgabenbereichs des Bundesamtes für Konjunkturfragen** BFK an. Gemäss seinem vom Rat überwiesenen Postulat soll sich dieses Amt **in Zukunft schwergewichtig und kontinuierlich der Technologieförderung annehmen**. Die 1986 erfolgte Übernahme von Aufgaben im Zusammenhang mit einer schweizerischen Beteiligung an Projekten des europäischen Technologieförderungsprogramms EUREKA durch die Kommission zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung stellt einen Schritt in der gewünschten Richtung dar. Hans Sieber, der zum neuen Direktor des BFK gewählt wurde, äusserte sich positiv zu einer Ausweitung des Aufgabenbereichs seines Amtes im Sinne des Postulats Bonny. Er wies ferner darauf hin, dass sein Vorgänger W. Jucker diese Entwicklung mit der Aufwertung der Innovationsförderung bereits eingeleitet hatte.¹

POSTULAT
DATUM: 28.09.1998
HANS HIRTER

Der Ständerat unterstützte mit der Überweisung eines Postulats Büttiker (fdp, SO) die vom Bundesrat eingeleiteten Bestrebungen, die Berechnungsart des schweizerischen **Konsumentenpreisindex** an diejenige des neuen „harmonisierten Verbraucherpreisindex“ (HVP) der EU anzupassen. Neben einheitlichen Berechnungsformeln geht es dabei auch um die Definition eines durchschnittlichen „Warenkorbes“ zur Gewichtung der einzelnen Preise.²

Gesellschaftsrecht

POSTULAT
DATUM: 14.12.2012
LAURENT BERNHARD

Betreibungsauskünfte waren bis dato auf den Betreibungskreis beschränkt. Bei einem Domizilwechsel eines Schuldners ausserhalb eines bestimmten Betreibungskreises wurden bestehende Betreibungen nicht in das Register des neu zuständigen Betreibungskreises übernommen. Der Nationalrat überwies in der Wintersession ein Postulat Candinas (cvp, GR), welches den Bundesrat damit beauftragte, über mögliche Massnahmen gegen diesen **„Schuldner-tourismus“** Bericht zu erstatten.³

POSTULAT
DATUM: 21.06.2013
DAVID ZUMBACH

In der Sommersession stimmten der Nationalrat und der Ständerat zwei gleich lautenden Postulaten zu, die den Bundesrat damit beauftragten, über eine allfällige **Modernisierung des Obligationenrechts** Bericht zu erstatten. Die Postulate Caroni (fdp, AR) und Bischof (cvp, SO; Po. 12.3217) luden die Landesregierung ein, einen Entwurf für einen benutzerfreundlichen Allgemeinen Teil des Schweizerischen Obligationenrechts (OR AT) vorzulegen. Als Grundlage konnten nach Ansicht der Postulanten die Vorarbeiten von Juristen dienen, die im Rahmen eines Projekts des Schweizerischen Nationalfonds (SNF) unter dem Namen „OR 2020“ entstanden waren.⁴

POSTULAT
DATUM: 19.03.2014
DAVID ZUMBACH

In der Frühjahrsession 2014 sprach sich der Ständerat diskussionslos für eine Überprüfung der geltenden Regelungen des Privatkonkurses, der **Sanierung von Privatpersonen** sowie der privaten Schuldenbereinigung aus. In diesem Sinne überwies die kleine Kammer diskussionslos ein Postulat Hêche (sp, JU), welches den Bundesrat beauftragt, die Lücken in der heutigen Gesetzgebung zur Privatverschuldung zu untersuchen, die mögliche Einführung eines Entschuldungsverfahrens auf nationaler Ebene zu prüfen und die finanziellen Auswirkungen auf die öffentlichen Haushalte und die anderen betroffenen Akteure zu evaluieren. Die letzte Revision des Sanierungsrechts, die im Juni 2013 verabschiedet worden war und am 1. Januar 2014 in Kraft trat, befasste sich ausschliesslich mit der Unternehmenssanierung.⁵

POSTULAT
DATUM: 15.06.2015
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil national a adopté le **classement du postulat** suite au rapport **sur la transparence dans le secteur des matières premières**.⁶

POSTULAT
DATUM: 07.09.2015
DAVID ZUMBACH

Im Juni 2014 verkündete der Bundesrat, dass er mehr **Transparenz im Schweizer Rohstoffsektor** wolle und entsprechende Bestimmungen in die Aktienrechtsrevision einbauen werde, die er auf Ende Jahr in die Vernehmlassung zu schicken beabsichtigte. Der bundesrätliche Bericht ging auf ein Postulat der Aussenpolitischen Kommission des Nationalrats (APK-NR) und eine von insgesamt 17 Empfehlungen des Grundlagenberichts Rohstoffe aus dem Jahr 2013 zurück. Im Bericht führte der Bundesrat aus, dass die Schweiz als international führender Rohstoffhandelsplatz "eine besondere Verantwortung" trage und mit einem Erlass von Transparenzbestimmungen zu verantwortungsvollem Handeln innerhalb des Rohstoffsektors beitragen könne. Jedoch dürfe, so der Bundesrat weiter, kein Wettbewerbsnachteil für Schweizer Unternehmen entstehen, weshalb die Transparenzvorschriften multilateral abgestimmt zu sein hätten. Entsprechend hielt der Bundesrat im Bericht fest, dass die im Rahmen der Aktienrechtsrevision geplanten Vorschriften – analog zu den EU-Richtlinien – nur für börsenkotierte sowie grosse, in der Rohstoffförderung tätige Unternehmen gelten würden. Die vom Bundesrat vorgeschlagenen Regelungen sahen vor, dass Zahlungen, die bei der Förderung von Rohstoffen an staatliche Stellen geleistet werden, jährlich offengelegt werden müssen.⁷

POSTULAT
DATUM: 31.05.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Les récentes discussions, dans les chambres parlementaires, sur le droit du registre du commerce (15.034), ont vu naître des divergences d'opinion sur le **montant minimum du chiffre d'affaires rendant obligatoire l'inscription d'une entreprise individuelle au registre du commerce**. Ainsi, la Commission des affaires juridiques (CAJ-CN) a soumis un postulat qui charge le Conseil fédéral de dresser un rapport qui étudie cette question. Le rapport traiterait des conséquences économiques en cas de relèvement du montant minimum, des répercussions sur la TVA, sur l'impôt fédéral direct et sur la thématique des poursuites pour dettes et faillites, ainsi qu'un ratio coût-bénéfice pour les entreprises et l'économie. Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat. Le Conseil national l'a suivi sans discussion.⁸

POSTULAT
DATUM: 14.06.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

L'affaire des Panama Papers a placé au centre du débat la transparence sur les ayants droit économiques des personnes morales. Plus précisément, l'attention s'est concentrée sur la transparence des ayants droit économiques des constructions juridiques telles que les trusts ou sociétés offshore. Susanne Leutenegger Oberholzer (ps, BL), qui s'appuie notamment sur les recommandations récemment révisées du GAFI, demande un rapport sur les solutions potentielles pour **améliorer la transparence des ayants droit économiques des personnes morales**, des trusts et autres constructions juridiques. Elle estime ainsi que la transparence, et donc le regard inquisiteur du public, constitue l'arme idéale pour lutter contre les abus et les affaires illégales. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a précisé que les questions inhérentes à la transparence des ayants droit économiques des personnes morales étaient déjà réglées par la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Ainsi, la LBA régit l'identification des bénéficiaires effectifs lors des transactions financières et règle la question de la transparence. Il estime donc que la législation actuelle est suffisante et qu'un rapport n'est pas nécessaire. Le Conseil national a suivi les sept sages. Il a rejeté le postulat par 135 voix contre 52 et 1 abstention. Le camp rose-vert n'a pas réussi à imposer ses arguments en faveur du postulat.⁹

POSTULAT
DATUM: 15.12.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Isabelle Chevalley (pvl, VD) estime que de nombreuses réglementations suisses freinent les investissements de PME helvétiques sur le continent africain. Elle cite notamment l'accès au financement bancaire ou les réglementations de la FINMA comme frein aux investissements. Elle demande donc, par l'intermédiaire d'un postulat, un **rapport sur l'impact des réglementations suisses sur les investissements d'entreprises suisses en Afrique**. Le Conseil fédéral s'est montré favorable à l'élaboration d'un rapport. Le postulat a été adopté tacitement.¹⁰

POSTULAT
DATUM: 31.01.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Dans un postulat, le député Caroni (fdp/plr, AR) demande une **modernisation du code des obligations (CO)**. En effet, alors que le CO date de 1912, des règles contradictoires et un manque de lisibilité freinent son accès pour les non-initiés.

Dans son rapport, le Conseil fédéral a évalué l'utilité d'une telle révision. Sous une forme d'optimisation de l'utilité face aux coûts ainsi qu'à la charge de travail, il a conclu qu'une révision était inopportune. Il recommande donc de ne pas entamer des projets législatifs qui seraient dantesques et au succès incertain.¹¹

POSTULAT
DATUM: 15.06.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que le Conseil fédéral proposait de rejeter la motion 17.4092, Philippe Nantermod (plr, VS) s'est appuyé sur la réponse des sept Sages pour déposer un postulat qui suit une logique identique. Il demande donc une **analyse des émoluments en matière de poursuites et faillites**. Le postulat vise trois objectifs: vérifier le respect des principes de couverture et d'équivalence, envisager une adaptation à la baisse des barèmes et établir un comparatif cantonal. Le postulat a été tacitement adopté par le Conseil national.¹²

POSTULAT
DATUM: 11.12.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Dans le cadre de la révision du droit de la société anonyme, le Conseil national a introduit les **actions de loyauté** dans la législation. Face à cette nouveauté, la Commission des affaires juridiques du Conseil des États (CAJ-CE) a soumis un postulat qui demande un rapport sur les avantages, les inconvénients et les conséquences de ces actions de loyautés pour l'économie.

Néanmoins, une motion d'ordre Cramer (verts, GE) a mis en avant l'incohérence d'adopter un postulat sur un objet qui n'a pas encore été adopté par les chambres. Il recommande donc de suspendre le traitement du postulat jusqu'à la fin du processus législatif de la révision du droit de la société anonyme. La chambre des cantons s'est alignée sur le parlementaire genevois. Elle a suspendu le traitement du postulat.¹³

POSTULAT
DATUM: 06.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite de l'affaire CarPostal, de la cyberattaque chez RUAG Holding SA et du vol de données chez Swisscom, la question de la gouvernance des entreprises liées à la Confédération a été mis au centre du débat par Fabio Abate (plr, TI). Face à ces difficultés récurrentes, il demande un rapport sur l'établissement de la **stratégie du propriétaire et les difficultés rencontrées par les entités de la Confédération devenues autonomes**.

Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat. De plus, il a précisé qu'un rapport d'audit externe avait déjà été décidé, le 8 juin 2018, par le Conseil fédéral. Le Conseil des États a adopté le postulat sans discussion.¹⁴

POSTULAT
DATUM: 06.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil de Etats a adopté le **classement du postulat** suite au rapport **sur le droit suisse de l'assainissement**.¹⁵

POSTULAT
DATUM: 18.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil national a adopté le **classement du postulat** à la suite du rapport **sur la modernisation du code des obligations (CO)**.¹⁶

POSTULAT
DATUM: 19.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le postulat a été débattu dans le cadre des discussions sur la modernisation du droit de la société anonyme. Etant donné l'introduction des **actions de loyauté**, le Conseil fédéral est désormais chargé d'étudier leurs conséquences potentielles. La motion a été adoptée à l'unanimité après avoir été suspendue temporairement.¹⁷

POSTULAT
DATUM: 19.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Pour **garantir l'équité dans l'attribution des marchés fermés au niveau cantonal**, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) a préconisé la création d'un rapport détaillé. Alors que le rapport sur le postulat 15.3398 dressait un tableau de la situation au niveau national, la CER-CE estime que ce tableau n'est pas exhaustif. Afin de pouvoir se prononcer sur la motion Caroni (plr, AG) 15.3399, il demande un nouveau rapport.

Le Conseil fédéral a proposé d'adopter le postulat. Il a été accepté en chambre lors du débat sur la motion 15.3399 qui est, dorénavant, suspendue à ce rapport.¹⁸

POSTULAT
DATUM: 19.06.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Samuel Bendahan (ps, VD) a proposé l'**introduction de licences globales pour certains biens et services**, citant notamment les biens culturels, les logiciels et les prestations d'information. Il estime que des licences globales permettraient, à la fois de prendre en compte les investissements initiaux conséquents et les coûts de reproduction marginaux, mais également d'offrir un accès à l'ensemble de la population. Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il a rappelé que l'introduction de licences globales avait été débattue dans la révision du droit d'auteur, mais que cette notion avait été biffée du projet. Le **postulat** a été **classé** car il n'a pas été étudié dans le délai imparti.

POSTULAT
DATUM: 14.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Après analyse du rapport, le Conseil fédéral préconise le **classement** du postulat sur le **montant minimum du chiffre d'affaires rendant obligatoire l'inscription d'une entreprise individuelle au registre du commerce**. Le classement a été adopté par le Conseil national.¹⁹

POSTULAT
DATUM: 14.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Les deux chambres ont validé le **classement** du postulat sur la **réduction des obligations d'archivage et de documentation des entreprises** à la suite de la publication du rapport du Conseil fédéral.²⁰

POSTULAT
DATUM: 10.06.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite des arguments du Conseil fédéral issus du rapport, le **postulat sur l'impact des réglementations helvétiques sur les investissements dans les Etats africains a été classée** par le Conseil national.

POSTULAT
DATUM: 01.10.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Selon le député libéral-radical Hans-Peter Portmann (plr, ZH), des entreprises et des particuliers se mettent volontairement en faillite pour éviter de rembourser un crédit Covid-19. A travers un postulat, il demande donc au Conseil fédéral de faire un point de la situation. Le gouvernement s'est opposé au postulat. Il rappelle que la problématique de l'usage abusif de la faillite est traité par l'objet 19.043. Ainsi, de son point de vue, l'**usage abusif de la faillite dans le cadre des crédits Covid-19** ne devrait pas être traité séparément de l'usage abusif de la faillite dans d'autres situations. Le **postulat** a été **rejeté tacitement par le Conseil national**.²¹

POSTULAT
DATUM: 02.03.2022
MARCO ACKERMANN

Mit 126 zu 63 Stimmen nahm der Nationalrat im März 2022 ein Postulat Guggisberg (svp, BE) zur Ausarbeitung einer **Auslegeordnung betreffend die Gesamtrevision des Genossenschaftsrechts** an. Wie der Berner Nationalrat argumentierte, müsse das im Kern aus dem Jahr 1936 stammende und seither nur punktuell angepasste Gesetz einer Gesamtschau unterzogen werden, damit es zeitgemäss und zukunftsfähig werde. Der Bundesrat solle prüfen, welche Bestandteile des Gesetzes einer Reform bedürften und wie bundesgerichtliche Entscheide in das Gesetz aufgenommen werden könnten. Auch der Bundesrat befürwortete die Ausarbeitung eines solchen Berichts. Statt einzelner punktueller Anpassungen, wie dies im Rahmen von verschiedensten Vorstössen gefordert worden sei (etwa Mo. 20.3563, Pa.Iv. 20.478, Mo. 21.3418 oder Pa.Iv. 21.479), sei eine Überprüfung des Revisionsbedarfs sinnvoll. Fabian Molina (sp, ZH) versuchte vergebens, die Kammer davon zu überzeugen, das Postulat abzulehnen und stattdessen die Kommissionsinitiative (Pa.Iv. 21.479) der RK-NR zu unterstützen. Es bestehe Handlungsbedarf, weshalb die Kommission einen Entwurf ausarbeiten solle; ein Postulat würde den Prozess hingegen nur verzögern.²²

POSTULAT
DATUM: 18.03.2022
MARCO ACKERMANN

Im März 2022 nahm der Nationalrat ein vom Bundesrat unterstütztes Postulat Silberschmidt (fdp, ZH) zur **Prüfung einer Modernisierung der GmbH** stillschweigend und diskussionslos an. Der Bundesrat soll einen Bericht dazu erstellen, wie die Gründung einer GmbH erleichtert werden könne, indem entweder das nötige Startkapital von bisher CHF 20'000 gesenkt oder dieses bei der Gründung nur teillibriert – teilweise einbezahlt – wird. Die Massnahme könne unnötige Hürden für Unternehmensgründungen senken und Nachteile gegenüber Rechtsformen im Ausland beseitigen, argumentierte Silberschmidt. Der Bericht soll dabei die Interessen der Gläubiger wahren und mögliche Massnahmen zur Vorbeugung von missbräuchlichen

Konkursen einbinden, die bereits in der bundesrätlichen Antwort auf die Interpellation 21.4272 vorgebracht worden waren.²³

POSTULAT
DATUM: 09.06.2022
MARCO ACKERMANN

Im Sommer 2022 schrieb der Ständerat das Postulat Abate (fdp, TI) zur Frage der **Eignerstrategie für die verselbstständigten Einheiten des Bundes** stillschweigend ab, nachdem der Bundesrat im Mai 2021 einen entsprechenden Bericht zuhanden des Parlaments verabschiedet hatte. Im August 2022 beschäftigte sich zudem die KVF-SR im Rahmen einer Motion der FDP-Fraktion (Mo. 19.4004) mit der Thematik und nahm Kenntnis vom bundesrätlichen Bericht.²⁴

Wirtschaftsordnung

POSTULAT
DATUM: 30.11.1988
HANS HIRTER

Neben der ökologischen Problematik stand im Berichtsjahr die Frage nach der Wettbewerbsfähigkeit der schweizerischen Wirtschaft im Zentrum der Debatte. Symptomatisch dafür war, dass die Ankündigung des Maschinenbaukonzerns Asea Brown Boveri (ABB), in Baden (AG) rund 2500 Arbeitsplätze abzubauen, im Parlament nicht zu einer Auseinandersetzung über die Notwendigkeit von Beschäftigungsprogrammen, sondern zu einer **Diskussion über die Zukunft des Industriestandorts Schweiz** und der Konkurrenzfähigkeit seiner Unternehmen führte. Beide Kammern des Parlaments überwiesen ferner Postulate der SVP-Fraktion (Po. 88.727) resp. des Christlichdemokraten Delalay (VS), welche vom Bundesrat eine Situationsanalyse fordern. Die Wettbewerbsfähigkeit der Schweizer Wirtschaft bildete auch das Thema der Jahrestagung der Schweizerischen Gesellschaft für Volkswirtschaft und Statistik.²⁵

Geld, Währung und Kredit

Finanzmarkt

POSTULAT
DATUM: 25.09.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États (CEATE-CE) a déposé un postulat qui demande au Conseil fédéral un rapport sur les opportunités d'**allègements fiscaux pour dynamiser la finance durable**. La commission explique que la fiscalité helvétique met principalement deux bâtons dans les roues du développement de la finance durable: l'impôt anticipé et les droits de timbre. Elle demande donc un rapport sur les possibilités de modification et la suppression de ces deux freins.

Le Conseil fédéral a proposé de rejeter le postulat. Tout d'abord, il a rappelé qu'une évaluation du cadre optimal nécessaire à la compétitivité de la place financière suisse sur le marché de la finance durable était déjà en cours. Ensuite, il a précisé que plusieurs outils existaient déjà, en citant notamment la taxe sur le CO2. Puis, il a précisé que des projets de réforme de l'impôt anticipé et des droits de timbre étaient déjà en cours.

Lors des débats, le Conseil des États a adopté le postulat par 22 voix contre 12 et aucune abstention. Le postulat a été débattu en même temps que les postulats 19.3950, qui encourage les placements durables des caisses de pension, 19.3966, qui examine la compatibilité des flux financiers avec les objectifs de l'Accord de Paris, et 19.3972, et que la motion du PLR 15.3544.²⁶

POSTULAT
DATUM: 04.11.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que le Conseil fédéral partage la volonté du postulat de verdir l'économie helvétique, le rapport conclut que **l'exonération des droits de timbre des investissements et placements durables n'est pas un outil adéquat pour renforcer la finance durable**. Premièrement, de nombreuses entreprises ne participent pas aux marchés des capitaux. Une suppression des droits de timbre n'aurait un effet d'encouragement que très limité. Deuxièmement, une suppression du droit de timbre, uniquement pour les investissements et les placements durables, créerait une inégalité de traitement. Le Conseil fédéral préconise une suppression complète des droits de timbre le cas échéant. Troisièmement, la relation entre environnement et allègement fiscal n'est pas directe. Étant donné ces conclusions, le Conseil fédéral estime que l'outil souhaité dans le postulat, c'est-à-dire la suppression des droits de timbre sur les investissements et les placements durables, n'est adaptée ni à l'économie helvétique, ni à une économie verte.²⁷

POSTULAT
DATUM: 09.06.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

À la suite de la publication du rapport, le Conseil fédéral a préconisé le **classement du postulat sur les possibilités d'exonération des produits financiers durables**. L'objectif de ce postulat était de renforcer la finance durable. Le postulat a été classé tacitement par le Conseil des États.²⁸

Öffentliche Finanzen

Direkte Steuern

POSTULAT
DATUM: 18.03.2021
LOUISE DROMPT

La conseillère nationale Samira Marti (ps, BL) a déposé un **postulat demandant un rapport sur l'ampleur de la soustraction d'impôt et de l'optimisation fiscale** en Suisse. Le postulat, datant de mars 2021, demande au Conseil fédéral de présenter un rapport exposant l'ampleur de la soustraction d'impôt et de l'optimisation fiscale dues à des personnes physiques ou morales en Suisse, et mettant également en lumière les lacunes de contrôle et de la loi qui devraient être comblées. Le postulat souligne qu'en 2014, une estimation utilisant la méthode de Tax Research UK / Murphy évalue la soustraction d'impôt en Suisse entre CHF 23,5 et 28,9 milliards. Une actualisation de 2019 estime que CHF 12 à 19 milliards échappaient au fisc en 2015. Toutefois, la conseillère nationale met en garde contre les divergences de méthodes d'estimation, qui ne permettent pas de tirer des conclusions claires. Finalement, le postulat mentionne que lors des discussions sur le postulat 14.4239 Wermuth (ps, AG) en 2015, l'ancienne ministre des finances Eveline Widmer-Schlumpf convenait qu'une évaluation pour réduire les écarts dans les estimations de la soustraction d'impôt serait bénéfique pour des décisions éclairées. À l'époque, le Conseil fédéral était prêt à mener cette évaluation et à proposer des mesures.

Dans sa réponse au présent postulat, le Conseil fédéral indique que la soustraction d'impôt implique la dissimulation ou la falsification des revenus ou des dépenses pour payer moins d'impôts, tandis que la planification et l'évasion fiscale visent à optimiser légalement la situation fiscale. Selon le Conseil fédéral, il est difficile de délimiter et d'estimer ces activités, puisque les approches et les hypothèses méthodiques varient. Le Conseil fédéral explique ensuite que les avoirs découverts dans les dénonciations spontanées s'élèvent à environ CHF 71,4 milliards en Suisse à la fin de 2020 (bien que ces chiffres soient partiels et proviennent d'estimations), que la lutte contre la soustraction d'impôt est importante, et que l'échange international de renseignements a été efficace à cet égard. Le Conseil fédéral propose finalement de rejeter le postulat 21.3359. L'examen de ce dernier n'ayant pas été achevé par le Conseil national dans un délai de deux ans, le postulat a été classé en mars 2023.²⁹

Sozialpolitik

Soziale Gruppen

Alterspolitik

POSTULAT
DATUM: 20.03.2019
SOPHIE GUIGNARD

La vert'libérale Kathrin Bertschy souhaite charger le Conseil fédéral d'**actualiser la comptabilité générationnelle**. Ce modèle économique permet d'estimer la charge financière induite pour les générations actuelles et suivantes par les politiques fiscale et économique de l'État ainsi que la répartition des paiements et des transferts entre les différentes cohortes de naissance. Une telle projection avait déjà été réalisée par le SECO en 2004.

Selon le Conseil fédéral, les instruments de planification à long terme usités par le DFI et le DFF sont plus pertinents qu'une comptabilité générationnelle. Cependant, il admet que qu'une attention plus grande peut être portée sur l'équité intergénérationnelle. Le Conseil fédéral recommande alors de rejeter le postulat, mais le Conseil national l'a accepté par 157 voix contre 29 et 7 abstentions. La majorité des refus provient du groupe PDC, ainsi que de deux Verts et trois UDC.³⁰

1) AB NR, 1986, S. 459; Mitteilungsblatt für Konjunkturfragen, 40/1986; SGT, 17.2.86; BaZ, 5.3.86; Schwartz und Graf (1986).

L'administration face au défi de la politique conjoncturelle

2) Amt. Bull. StR, 1998, S. 1213f.

3) AB NR, 2012, S. 2253.

4) AB NR, 2013, S. 184; AB SR, 2013, S. 585f.; Lit. Huguenin / Hilty.

5) AB SR, 2014, S. 312

6) FF, 2015, p. 2873

- 7) Medienmitteilung EJPD vom 25.6.14
- 8) BO CN, 2017, p.853
- 9) BO CN, 2017, pp.1121
- 10) BO CN, 2017, p.2189
- 11) Rapport, Modernisation de la partie générale du code des obligations
- 12) BO CN, 2018, p.1154
- 13) BO CE, 2018, p.1009
- 14) BO CE, 2019, pp.53; AZ, SGT, 26.1.19; Blick, 30.1.19; TA, 31.1.19; SGT, 2.2., 4.2.19; AZ, BLZ, SGT, 5.2.19
- 15) FF, 2019, p. 2948
- 16) FF, 2019, p. 2947
- 17) BO CE, 2019, p.545
- 18) BO CE, 2019, pp.1262; Communiqué de presse CER-CE du 18.10.2019
- 19) FF, 2020, p.3263 s.
- 20) FF, 2020, p.3263 s.
- 21) BO CN, 2021, p.2088
- 22) AB NR, 2022, S. 85 f.; Po. 21.3783
- 23) AB NR, 2022, S. 585; Ip. 21.4272
- 24) BBl, 2022 858 (S. 41); Medienmitteilung KVF-SR vom 16.8.22
- 25) AB NR, 1988, S. 1939; AB NR, 1988, S. 268 ff.; AB SR, 1988, S. 781 f.; NZZ, 11.6.88; Schweizerische Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik, 124/1988
- 26) BO CE, 2019, pp.950 s.; Communiqué CEATE-CE du 16.08.2019
- 27) Rapport sur les produits financiers durables du 04.11.2021
- 28) FF, 2022, 858, p.44; Rapport sur les produits financiers durables du 04.11.2021
- 29) Po. 21.3359
- 30) BO CN, 2019, p. 468 s.